

# LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 31 JUILLET 1924

Fédération, N. B. ER, rédacteur

## LE CERCLE FRONTENAC

Samedi dernier, le Cercle Dollard des Ormeaux avait l'inappréciable plaisir de recevoir la visite du Cercle Frontenac de la Rivière du Loup. Les artistes et l'orchestre de ce dernier cercle, sur invitation des membres du Cercle Dollard, ont donné une magnifique soirée dramatique et musicale, au profit de la Bibliothèque Paroissiale de notre ville. L'auditoire, plus remarquable par la qualité que par la quantité, sut apprécier par des applaudissements intelligents, les talents artistiques des jeunes amateurs et les qualités littéraires des pièces rendues.

Il serait injuste de passer sous silence le dévouement infatigable du directeur dramatique du Cercle Frontenac, M. D. Plourde, à qui est dû depuis vingt-trois ans une grande part du succès du Cercle. M. Plourde a depuis longtemps compris l'importance de fournir à la jeunesse des amusements sains et honnêtes. Nous pouvons dire, sans crainte de se tromper, qu'il a sacrifié sa vie à cette cause. Aujourd'hui, le Cercle Frontenac de Rivière du Loup, avec son organisation solide et ses membres distingués, est un monument en l'honneur du zèle et fidèle trésorier et directeur dramatique.

Cette rencontre des deux cercles a eu pour avantage de créer une étroite intimité entre gens d'une même race, de provinces différentes. Ces relations intimes entre canadiens français et acadiens sont tout à l'avantage de la cause française dans l'une et l'autre des deux provinces. Puissent ces relations s'étendre davantage et faire du Québec et de l'Acadie un groupe de frères unis. J.-G. B.

## HIER et AUJOURD'HUI

Que nous sommes loin du temps où nos bons parents en faisant la prière du soir, s'arrêtaient un instant pour l'examen de conscience; puis, reprenaient en disant: "Me voici, Seigneur, tout couvert de confusion et pénétré de douleur à la vue de mes péchés. Je viens les détester devant vous avec un vrai déplaisir d'avoir offensé un Dieu si bon et si digne d'être aimé..."

Aujourd'hui, — à en juger d'après ce que l'on entend — il n'y a plus de péchés!... Autrefois, quand un jeune homme, quand une jeune fille avaient désobéi ou manqué de respect à leurs parents, ils se croyaient coupables et songeaient à s'en accuser. Le jeune homme, la jeune fille se disent: "Je paie ma pension... Que les vieux me laissent tranquilles... ils ne sont plus à la page..." Quelle impudence!

Autrefois, sous aucune considération, les parents chrétiens n'auraient laissé leur fille seule avec un ami; ils regardaient cette surveillance comme une obligation grave. Le moindre relâchement sur ce point leur eût paru un manquement sérieux à leur devoir d'état. Aujourd'hui, la jeune fille peut rester aussi longtemps qu'il lui plaît, en tête-à-tête avec un ami. Les parents se gardent bien de troubler cette bienheureuse intimité. Ils ont bien assez l'expérience de la vie pour comprendre qu'ils jouent là une partie dangereuse; mais ils se disent que l'on ne peut faire autrement, si l'on veut marier sa fille. Et leur conscience en reste aussi tranquille que celle de l'enfant qui vient de naître!... Quelle impudence!

Autrefois, se servir à même le magasin ou la manufacture où l'on travaille... perdre son temps pendant les heures de labour, était regardé comme un vol. Aujourd'hui, on se dit: La Compagnie, la Société, le patron sont riches. D'ailleurs, je ne suis pas payé pour la valeur de mon travail... La Compagnie m'en vole assez!... Et l'on n'y pense plus... Quel étonnement de sens de la justice!

Autrefois, les jeunes filles se croyaient obligées à être modestes. Elles pensaient que la présence de la femme devrait apporter partout où elle se trouve, un parfum de respect, de pureté. Les vêtements devaient être aussi chastes que les coeurs. La plus petite liberté dans la tenue était regardée comme une indécence particulièrement grave. Aujourd'hui, il n'y a plus dans le vêtement, l'ombre d'une différence entre la femme de moeurs légères, qui s'habille de façon à surexciter les mauvais instincts de l'homme, et la jeune fille de bonne famille et même celle qui s'approche souvent de la table sainte. Et, s'il se trouve des prêtres au coeur apostolique pour se révolter devant cet étalage de la chair, pour crier leur indignation devant le spectacle de ces vaines chrétiennes, vêtues comme des prostituées... les douces et pures vierges répondent: que c'est la mode; et elles continuent à mener, en bienheureuse paix, cette conduite dangereuse pour leur âme et pour celle d'autrui!

Autrefois, les danses corps à corps étaient regardées comme indécentes, et les mamans qui les auraient nuisées à leurs filles auraient craint de se voir refuser l'absolution. Aujourd'hui, les mamans se font un devoir d'after jeter elles-mêmes leurs innocentes jeunes filles dans les bras du premier venu!... Quelle absence de sens chrétien!

Autrefois, les parents surveillaient attentivement les lectures et les amusements de leurs enfants. Ils croyaient de leurs enfants. Ils croyaient de leur devoir de ne pas les laisser venir en contact avec la vie du monde, avec ses intrigues et ses scandales, avant que leur intelligence ne fût parfaitement développée, leur conscience complètement formée et leur volonté suffisamment armée. Aujourd'hui, comme s'ils étaient immunisés contre le mal, les enfants peuvent assister à volonté aux séances les plus scabreuses de cinémas, lire à la maison, dans de grands journaux, les récits de tous les scandales, regarder les gravures les plus licencieuses des magasins à la mode... Et leurs bons parents se sentent parfaitement en règle avec le bon Dieu et les hommes!... Quelle aberration!

Autrefois, les mamans faisaient prier leurs enfants, elles avaient à coeur de leur apprendre elles-mêmes leurs petites prières. Elles éprouvaient un vrai plaisir à leur faire réciter l'Ave Maria. Aujourd'hui, les mamans regardent cela comme une corvée et ne s'en soucient plus. Elles ont bien plus de plaisir à entendre leurs enfants réciter de très banales petites poésies que de les entendre prier le "Notre Père" ou le "Je vous salue, Marie"... Quelle coupable négligence!

Non, véritablement, il semblerait qu'il n'y a plus de péché, ou que, s'il y a encore des péchés, la conscience ne sait plus les enregistrer.

D'après le PATRIOTE LORRAIN.

## COMMENTAIRES POLITIQUES

La dernière session — Les caractéristiques essentielles — Abaissement du tarif — Réduction des impôts — L'idée de l'explication d'état — L'Ouest et l'Est — Les relations entre les deux chambres.

Ottawa, 25.— Le Parlement discute tant de choses qu'il est bien difficile de se rappeler les caractéristiques principales d'une session de près de cinq mois. Essayons de les dégager des cinq mille pages que nos députés ont ajoutées à la collection des débats.

La question fiscale continue de s'imposer. Le parti ministériel lui-même en avait fait le principal article de son programme aux dernières élections, et l'élément progressiste, encore plus avancé, est venu expressément pour le lui rappeler, un cas d'oubli. Il a tenu parole et obtenu des résultats proportionnés à son influence en Chambre. Les modifications proposées l'an dernier par M. Fielding ne lui suffisaient pas; il faussa momentanément compagnie au ministère qui n'évita la défaite que grâce à l'abstention de quelques-uns et à l'adhésion de quelques autres. Les réductions de cette année ne l'ont pas non plus satisfait complètement. Elles lui ont cependant donné plus d'espoir et il a fait bloc avec le ministère.

Le tarif baisse graduellement et rien n'indique qu'il ait atteint le minimum. Les événements décideront. Si l'industrie souffre trop, l'élément ouvrier réagira, de même que cette partie de la classe agricole dont le marché domestique est le plus avantageux. Le principal objet du dégrèvement des droits de douanes est de réduire le coût de la vie. Déjà, cependant, il se trouve même parmi les progressistes, plusieurs députés qui avouent que le tarif n'est pas le principal facteur du coût de revient. Les main-d'oeuvre, le transport, la surcapacité des entreprises sont aussi des éléments dont il faut tenir compte jusqu'à ce que l'on trouve le moyen de les mieux régler.

Au point de vue politique, la réduction du tarif a cet avantage d'accentuer la ligne de démarcation entre les deux parties, et de faciliter le choix des électeurs. Quel que soit le motif déterminant de leur attitude, préoccupation électorale ou conviction économique, les partis se différencient davantage. Ministériels et progressistes tendent résolument vers le libre échange; les conservateurs continuent de tenir pour la protection raisonnable, suivant celle de leurs adversaires.

Le dégrèvement des impôts est commencé? Durera-t-il, s'accroîtra-t-il? Cela dépendra des gouvernements, sans doute, mais beaucoup plus de l'état général des affaires. Le budget de cette année paraît raisonnable en regard de celui de l'an dernier, tenant compte naturellement des circonstances. En dépit des dépenses difficiles, certaines dépenses ne peuvent être évitées une année ou l'autre. Le renouvellement des emprunts réduira graduellement le service des intérêts. Les frais d'administrations baisseront peut-être également, si le public n'est pas trop exigeant et si certains décrets deviennent plus conséquents. Tout de même, la dépense ne peut baisser à l'infini, et par ailleurs certains travaux ne peuvent s'imposer.

En principe, tout le monde veut la réduction des impôts. Cela est facile; il suffit de le dire. Le difficile est de se conformer à l'état de choses qui rendrait possible l'application du principe. L'on a exprimé le souhait que tous des corps publics autorisés à prélever des taxes s'entendent pour répartir le fardeau de manière à ce que chacun le sente moins. Le projet peut avoir du bon; mais il faut regarder de trop attendre. La passion du mo-

derne excessif, qui commençait à nous envahir avant la guerre, s'est furieusement développée durant et depuis, et la mentalité actuelle, entretenue et aiguë par l'esprit ou la folie d'imitation si bien cultivée par les promoteurs de tous genres ne cesse de réclamer telle ou telle entreprise dont elle ne réalise la conséquence financière que le jour où il en faut payer le coût. Un remaniement de l'impôt le rendrait peut-être moins sensible, mais ne changerait certainement pas le fond de la situation. Le vin versé, il faut le boire, et Dieu sait si nous en avons versé durant la guerre.

Le meilleur remède est encore la reprise des affaires. Ou l'espoir, le trésor public surtout, qui jusqu'à présent perd plus qu'il ne prévoyait. Il faut espérer que le solde de l'exercice ne l'obligera pas à revenir sur son initiative pour boucler ses comptes.

La propagande en faveur de l'exploitation ou de la réglementation d'état n'est pas tout à fait nouvelle au Canada, mais elle devient article courant en Chambre. Tous les progressistes n'en veulent pas au même degré, mais plusieurs des plus actifs y tiennent énergiquement et ne perdent aucune occasion d'insister.

L'exemple du National-Canadian n'est pourtant pas encore très rassurant. Qu'importe: nous aurons l'inspection des banques par l'état, et l'on demande aussi le contrôle de la circulation monétaire par le gouvernement.

Quelques malheurs financiers fournissent aux protagonistes l'occasion de conclure du particulier au général avec une apparence de vérité qui leur donne un certain poids auprès du public. L'Ouest paraît surtout entiché de cette idée. Là l'Est semble devoir être la providence qui doit tout prévenir, ou du moins guérir tous les maux de ses adeptes.

L'Ouest! Il faudrait y vivre pour savoir au juste s'il est réellement aussi aigri à l'égard de l'Est que l'indique le langage de ses représentants. On avait coutume de dire: les "Provinces maritimes bonhonnêtes quand, à chaque session, leurs députés ressassaient leurs sujets ou prétextes de plaintes à l'endroit de Québec et d'Ontario. Et cela ne durait cependant qu'une journée. Tandis que le "bougonnement" de l'Ouest revient presque chaque jour de la session et à propos de tout ou de rien. Quoique le Parlement ou le Gouvernement fasse, l'Ouest officiel est toujours mécontent. Si le projet de loi ou de finance doit s'appliquer plus particulièrement à l'Ouest, c'est parce que le reste du pays en général dont l'Ouest va nécessairement profiter, il est encore exploité. Si l'on construit des quais ou des ports de refuge pour les citoyens du littoral qui en ont besoin l'Ouest se plaint qu'il est ignoré. Si ce sont les grands ports d'expédition qu'on améliore, dans l'intérêt général évidemment, mais dont l'Ouest profite certainement plus que la moitié de la province de Québec et des Provinces Maritimes, l'Ouest crie encore qu'on le sacrifie. On lui assure une dizaine d'embranchement nouveau, et il demande toujours. Ce qu'il veut, du moins d'après ses représentants, c'est le libre-échange, la taxe directe, le chemin de fer de la baie d'Hudson de l'argent à bon marché, du crédit à long terme et l'aveu que sans lui, le Canada cesserait d'exister.

Il est vrai que la plupart des députés qui parlent ainsi ne sont pas de très vieilles souche canadienne, et l'on peut croire que l'o-

### LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège social: MONTREAL

Capital autorisé \$5,000,000.00  
Capital payé et Réserve \$4,500,000.00

325 Succursales et Sous-Agences dans les Provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Edouard.

1. Vous pouvez déposer vos argent toujours remboursables à demande et recevoir 3 p.c., d'intérêt l'an; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 31 mai et le 30 novembre de chaque année.

2. En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces Messieurs examinent les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

3. Pour la commodité de tous, les dépôts de toutes sommes, depuis un dollar (\$1.00) sont acceptés au département d'épargne.

Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Succursale à Edmundston:

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage.

F. H. BOURGOIN, gérant local.

## UN PEU PARTOUT

### DANS LA MELEE

"L'Acadien" a fortement piqué le sentiment national de "L'Evangeline", dans son dernier numéro. C'est, croyons-nous, fort à propos. En effet, un journal sérieux ne doit pas déroger à son programme. "L'Evangeline", qui s'attribue la mission de défendre les droits acadiens, pourrait mettre de côté ses longues études sur le mariage, la politique américaine, française et même provinciale. Qu'elle suive l'exemple de "L'Acadien" qui malgré son nom pompeux, se désintéresse complètement des questions françaises en Acadie pour ne prêcher que la bonne politique libérale.

Quand à l'humble "Madawaska" que dans certains centres l'on considère pas comme journal acadien, et à qui certains refusent l'épithète de catholique, l'on se contente de prêcher la tempérance, de dénoncer fortement les danses, et de s'intéresser assez activement aux droits du français non seulement pour le comté de Madawaska, mais pour toute l'Acadie. Pour cette dernière question, notre mot d'ordre est: mieux vaut prévenir les faits que les déplorer.

En terminant, nous conseillons à notre confrère "L'Acadien" de surveiller étroitement sa typographie pour ne pas fournir à la "Vieille maîtresse d'école" de "L'Evangeline", l'ombre d'une arme de défense.

### LA PROHIBITION EN ONTARIO

Toronto, 17.— Le Mail and Empire annonce ce matin que la population d'Ontario sera appelée à se prononcer sur la question de la vente de spiritueux jeudi 17 octobre prochain.

### L'EXECUTION DE MUIR

Les journaux publient une prétendue entrevue de madame Muir, mère du jeune homme pendu vendredi dernier à Valleyfield pour avoir tué à coups de revolver, il y a quelques mois, un citoyen de l'endroit. Madame Muir croit son fils victime d'une injustice; on lui fait dire que le ministère de la justice canadienne aurait dû commuer sa sentence. En fait, Muir a subi régulièrement son procès; Ottawa lui a accordé un sursis de trois mois; le dossier du tribunal qui l'a condamné à mort a été examiné à fond, et tout s'est passé dans l'ordre. Si le jeune Muir n'avait pas été en mauvaise compagnie le soir du meurtre, et si, en outre, il n'avait pas été porteur d'un arme à feu qu'il n'avait aucune bonne raison de

garder dans ses poches, il n'aurait pas commis le crime pour lequel il a été pendu. Sa mort est un exemple de plus des conséquences que peuvent avoir le manque de surveillance des tout jeunes gens et le port d'armes prohibées. On a prétendu que Muir avait commis son crime parce qu'il avait trop bu. L'histoire n'est pas une excuse. La mort de Muir servira aussi de leçon au trop grand nombre d'Américains qui s'en viennent boire chez nous et s'y comportent comme en pays conquis. Par sa courageuse attitude en face de la potence et sa résignation chrétienne à l'explication, Muir a racheté sa faute. Il ne faudrait pas laisser s'édifier la version d'un délit judiciaire commis à l'endroit d'un jeune américain. De grands journaux des Etats-Unis l'ont dit et écrits et dit eux-mêmes.

### UN DETAIL INTERESSANT

Le dernier numéro du "W. C. Bulletin", dans un bref rapport de la dernière session du Congrès de Washington, nous apprend que la loi américaine sur le revenu a été amendée, ces derniers jours, de façon très intéressante pour les catholiques des Etats-Unis.

Toute personne en effet, morte ou physique, qui a employé 90 % ou plus de son revenu à des oeuvres de charité, soit la première année que la loi devienne en vigueur, soit dans les dix années précédentes, se trouve de ce fait exemptée de toute taxe fédérale.

Les communautés religieuses bénéficieraient de cette loi et toutes les entreprises destinées à soulager les misères physiques ou morales du peuple américain.

Cet amendement fut proposé spécialement dans le but d'exempter de taxe la communauté des religieuses du Saint-Sacrement qui se dévouent à l'oeuvre des missions auprès des Indiens et des Noirs, mais il a été rédigé et voté pour favoriser l'exemption de taxes de toutes les communautés religieuses.

### ACTE DE FOI

Conduits par la Bannière du Sacré-Coeur, le Christ étant leur capitaine, 3000 policiers pompiers et gardes des parcs, firent une procession solennelle, le 8 juillet dernier à Philadelphie. Parvenus à la Cathédrale, tous entrèrent, se prosternèrent et adorèrent le Christ Eucharistique qu'ils choisirent comme leur Roi, appliquant ainsi le principe de la Ligue du Sacré-Coeur, à la

(suite à la page 6)